

COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU COMITE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU PORT DU BELON
DU 21 DECEMBRE 2017 EN MAIRIE DE RIEC SUR BELON

Le Comité du Syndicat Intercommunal du Port du Belon, légalement convoqué, s'est réuni sur convocation de la présidente, le 21 décembre 2017 à 18 heures 30 en mairie de Riec sur Belon.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames Anita OLLIVIER, Présidente ; Liliane MASSE, vice-présidente ; Laurette ANDRIEUX, déléguée titulaire de la commune de Riec sur Belon et Monsieur Didier CADO, délégué suppléant de la commune de Riec sur Belon.

ABSENTS EXCUSES : Mesdames Pascale NEDELLEC, déléguée titulaire de la commune de Moëlan sur Mer ; Véronique MELIN, déléguée suppléante de la commune de Moëlan sur Mer ; Messieurs Daniel HAMON, délégué suppléant de la commune de Moëlan sur Mer et Jean-Paul GUYADER, délégué titulaire de la commune de Riec sur Belon .

0. Approbation du compte-rendu de la séance du 12 septembre 2017

Le compte-rendu de la séance du 12 septembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

La Présidente Anita OLLIVIER explique que le comité du SI du port du Belon après accord des membres ne tiendra plus de quart d'heure citoyen en fin de séance. La séance restera publique mais l'assistance ne pourra plus poser de questions une fois la séance levée.

Les personnes qui souhaitent poser des questions devront prendre rendez-vous avec la Présidente en mairie lors de sa permanence le mercredi ou un autre jour.

I. Décision modificative

La Présidente, Anita OLLIVIER, explique que suite aux observations de la trésorerie de Quimperlé, à la régularisation d'écriture de fin d'année 2017 et à l'attribution de la subvention départementale au titre de l'aide au diagnostic préalable à l'amélioration et à l'intégration des ports, une décision modificative doit être prise.

DELIBERATION N° 12-2017 : DECISION MODIFICATIVE N ° 2-2017

VU les observations de la trésorerie de Quimperlé, la régularisation d'écriture de fin d'année 2017 et l'attribution de la subvention départementale au titre de l'aide au diagnostic préalable à l'amélioration et à l'intégration des ports,

Le Comité Syndical,

Sur proposition de la Présidente,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE la décision modificative n°2-2017 ci-dessous :

N°	IMPUTATION	Décisions modificatives		
		Date	Dépenses (€)	Recettes (€)
021	Virement à la section d'exploitation	13/12/2017		-14 900,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	13/12/2017	-1 900,00	
023	Virement à la section d'investissement	13/12/2017	-14 900,00	
1313	Subvention d'équipement département	05/07/2016		12 642,00
13912	Amortissement subvention région	13/12/2017	500,00	
2031	Frais d'études	13/12/2017		11 000,00
2315	Immobilisations en cours : installations	13/12/2017	-2 458,00	
2315	Immobilisations en cours : installations	13/12/2017	11 000,00	
28153	Amortissement des installations	13/12/2017		300,00
61558	Autres biens mobiliers	13/12/2017	5 000,00	
6218	Rémunérations personnel extérieur	13/12/2017	12 000,00	
6811	Dotation aux amortissements des immobilisations	13/12/2017	300,00	
777	Reprise sur subventions	13/12/2017		500,00
	Totaux pour le 13/12/2017	13/12/2017	9 542,00	9 542,00

Pas de questions diverses.

Séance levée à 18 heures 50.

Pour extrait certifié conforme.

La Présidente du SI du port du Bélon
Anita OLLIVIER



[Signature]

Affiché le 28 décembre 2017

Syndicat Intercommunal
du port du Bélon
Mairie
2, rue des Moulins
29 350 Moëlan sur Mer

CR SI 21 décembre 2017

Page 2 / 2